

# **PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, PILIER DE LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE**

Mémoire du  
**Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec**

Présenté à la  
**Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,  
de l'énergie et des ressources naturelles**

**Consultations sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire :  
Donner le goût du Québec**

**Août 2011**



## Table des matières

---

Remerciements .....	3
Introduction .....	3
La création du CDAQ .....	4
Une organisation représentative du secteur .....	4
Une gestion efficace.....	4
La clientèle .....	4
Recommandations du CDAQ .....	6
1. Miser sur le partenariat .....	6
2. Favoriser l'engagement.....	6
3. Construire des bases solides.....	7
Conclusion .....	7
Annexe	
Le CDAQ : mission, mandats et champs d'action .....	9
Les rôles et mandats du CDAQ sont : .....	9
Des programmes témoignant d'une vaste expertise.....	10
Programmes actifs.....	10
Programmes terminés .....	10

*Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

## **Remerciements**

Le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) tient à remercier les membres de la Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de lui offrir l'occasion de s'exprimer sur le document de consultation portant sur le projet de politique bioalimentaire québécoise.

## **Introduction**

Créé en 1996, le CDAQ administre différents programmes dont la gestion lui est confiée par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Depuis sa création, le Conseil a versé 121 M\$ pour appuyer la réalisation d'un peu plus de 2 300 projets et activités afin de favoriser le développement durable de l'agriculture et l'amélioration de sa compétitivité. Les producteurs, leurs associations et leurs partenaires publics et privés ont pour leur part investi 218 M\$ dans ces projets novateurs, afin d'expérimenter et de proposer de nouvelles façons de faire, en misant sur le partenariat. Ces efforts, tant au niveau des investissements que des contributions en nature et en expertise, ont été récompensés par les résultats collectifs obtenus dans toutes les sphères de la production agricole.

L'objectif de ce mémoire est de témoigner de l'expérience acquise par le CDAQ en accompagnant des producteurs et des organismes agricoles dans leurs efforts pour répondre aux nombreux enjeux auxquels ils sont confrontés. Une expertise de quinze ans dans la gestion et l'accompagnement du changement.

### ***La création du CDAQ***

En 1995, le gouvernement fédéral apporte plusieurs changements à la politique agricole canadienne et abandonne plusieurs programmes de subventions, dont l'aide au transport. Du même coup, il incite les associations du secteur agricole de chaque province à créer les conseils d'adaptation en leur confiant la gestion des fonds d'adaptation. C'est de ce partenariat entre AAC et L'Union des producteurs agricoles (UPA), appuyé par le MAPAQ, qu'ont été créés le CDAQ et le Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA). Au Québec, en effet, deux conseils sont constitués afin d'assurer la répartition des sommes entre les secteurs de la production et de la transformation. Le CDAQ administre les programmes relatifs au secteur de la production et le FDTA ceux du secteur de la transformation.

### ***Une organisation représentative du secteur***

Le CDAQ compte 41 organisations membres représentant les producteurs de tous les secteurs de production agricole et de toutes les régions du Québec. La représentativité des membres facilite le processus de consultation ainsi que la circulation de l'information auprès d'un réseau étendu à toutes les productions et à toutes les régions. Elle permet également de cerner et valider les besoins des producteurs afin d'orienter adéquatement ses actions.

Le conseil d'administration est composé de sept représentants élus par et parmi les membres de l'assemblée générale, d'un représentant d'AAC et d'un représentant du MAPAQ. La participation de ces représentants au conseil d'administration assure la transparence dans l'administration des programmes et un renforcement du lien de confiance entre le secteur et le gouvernement. Ce partenariat constitue également un lieu d'échange privilégié sur les interventions et programmes gouvernementaux et leur adéquation avec les besoins du secteur de la production agricole.

Des dizaines de programmes adaptés à la clientèle des groupes de producteurs agricoles ont ainsi été planifiés et mis en œuvre. L'exemple le plus récent : une proposition de programme de développement sectoriel conçu par le CDAQ a été retenue par les deux ministères de l'agriculture qui ont convenu de le financer; le MAPAQ l'administre.

### ***Une gestion efficace***

Les ressources professionnelles qui composent l'équipe ont développé une expertise reconnue par la clientèle, tant dans l'accompagnement qu'elles offrent aux demandeurs tout au long de la réalisation de leur projet que dans la rigueur dont elles font preuve dans la gestion des programmes.

Le développement d'une équipe multidisciplinaire solide et d'outils de gestion performants a permis la livraison de programmes à faible coût de telle sorte que les fonds servent à ce à quoi ils sont destinés, le développement durable du secteur agricole. Les frais de gestion sont inférieurs à 10 %, une performance de loin inégalée en comparaison des standards dans le domaine de la gestion de programmes. L'efficacité et la célérité du CDAQ sont appréciés non seulement de la clientèle mais aussi des ministères et des organismes non gouvernementaux qui lui confient des programmes.

### ***La clientèle***

Le CDAQ contribue aux projets bénéficiant d'un appui financier direct du secteur et encourageant le développement de partenariats. Cette approche favorise la mise en commun de l'expertise et des investissements, privés et publics, dans le but de consolider la réponse aux défis que constituent l'adaptation, la productivité et la rentabilité des entreprises agricoles québécoises.

La clientèle du CDAQ est composée de plus de 250 groupes de producteurs et organismes agricoles différents : les instituts de recherche, les centres d'expertise, les clubs-conseils en agroenvironnement, les centres de transfert technologique, les clubs d'encadrement technique, les

associations de producteurs, coopératives, etc. Plus de 72 % des sommes ont été accordées à des projets proposés par des organisations non-membres.

Le Conseil administre également des programmes destinés aux entreprises agricoles, et, à ce jour, les projets de plus de 1 200 entreprises ont été appuyés, dont, les plus récents, en salubrité et biosécurité.

## Recommandations du CDAQ

### 1. Miser sur le partenariat

Face à un secteur en pleine mouvance, à des enjeux évoluant de plus en plus rapidement, des besoins grandissants et des ressources limitées, le gouvernement doit faire place à l'innovation au niveau de ses interventions. Le gouvernement ne peut y arriver seul et doit faire appel aux organismes du milieu en misant sur la poursuite d'objectifs communs. À cet égard, les résultats obtenus par le CDAQ confirment que le partenariat représente une voie à privilégier entre les regroupements de producteurs agricoles et l'État afin de répondre adéquatement à des priorités communes et partagées.

Le partenariat implique la mise en commun des compétences et de l'expertise d'un grand nombre d'acteurs autour d'enjeux communs. Les administrateurs et membres du CDAQ ont d'ailleurs toujours été soucieux de soutenir des projets qui bénéficient au plus grand nombre possible de producteurs agricoles et à leurs partenaires. De plus, si l'engagement des partenaires permet d'obtenir un soutien financier supplémentaire à la réalisation de projets, leur implication favorise le transfert rapide et efficace des résultats par le réseau élargi qu'ils constituent.

Avec le temps, on remarque que des partenariats d'abord créés dans le but de répondre aux exigences de programmes, deviennent durables et porteurs de développement grâce aux relations d'affaires qu'ils génèrent. Cette collaboration nécessite parfois un travail de longue haleine mais donne l'occasion à divers interlocuteurs, ayant parfois des intérêts divergents, de se concerter et de trouver des solutions satisfaisantes et dont les résultats bénéficient à toutes les parties.

L'État ne doit pas dupliquer les moyens, mais bien trouver de nouvelles façons de faire et surtout, donner l'occasion au milieu de s'engager afin d'accélérer le changement. Pourquoi ne pas miser sur des réussites et s'en s'inspirer? Pensons ici aux initiatives ayant mené au virage agroenvironnemental des entreprises agricoles, à la création de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) et à la mise en place de 80 clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) auxquelles le CDAQ a pris une part active et déterminante. Pensons également aux projets qu'il a soutenu et qui ont tracé la voie du changement dans les services-conseils, la biosécurité, la biodiversité, la protection de l'eau, les nouvelles cultures, la santé animale, etc.

En misant sur une approche volontaire, sur le partenariat et la collaboration, et avec l'appui de ressources financières de l'État affectées à ces activités par le biais du CDAQ, les producteurs se sont pleinement engagés dans l'acquisition et le transfert de connaissances, ainsi que l'adoption de pratiques favorisant le développement d'une agriculture durable.

### 2. Favoriser l'engagement

Au fil des ans et des programmes, les producteurs agricoles et leurs partenaires ont démontré qu'ils étaient en mesure de contribuer positivement au développement de l'agriculture, de concert avec les gouvernements. Leur implication dans la gestion des programmes a permis d'orienter les investissements et de mobiliser l'expertise nécessaire pour répondre aux défis du secteur, en plus d'assurer une large diffusion de l'information et le partage des connaissances.

Afin que les producteurs agricoles maintiennent un niveau d'engagement élevé dans le développement de leur secteur, ils doivent disposer de ressources leur permettant de faire place à l'innovation et au changement. Leur contribution est un facteur de réussite quand il s'agit de mobiliser les investissements vers des objectifs prioritaires, partagés entre le secteur et le

gouvernement, et ce, dès l'élaboration des programmes. Ensuite, dans un contexte marqué par la rareté des ressources financières, ils savent faire preuve, comme le démontre l'expérience du CDAQ, d'efficacité, de rapidité, de souplesse pour mettre en œuvre des programmes adaptés tout en respectant strictement les exigences imposées par la contribution de l'État.

En confiant la gestion et la livraison de programmes au CDAQ, l'État suscite la contribution réelle du milieu, qui en tant qu'acteur de changements convaincu, met à contribution ses connaissances des besoins et de la réalité du terrain.

Il se crée, du même coup, des occasions de collaboration et d'échange entre le gouvernement et l'industrie, propices au développement du secteur.

### **3. Construire sur des bases solides**

Les différents programmes qui ont été confiés aux deux conseils d'adaptation ont permis de mettre de l'avant des milliers d'initiatives répondant à autant de problématiques. À cet égard, les conseils d'adaptation du Québec (CDAQ et FDTA) sont vus, chacun à leur manière, comme des leaders au Canada.

Preuve est faite que les projets soutenus par le CDAQ sont mobilisateurs et structurants. À chaque année, un nombre record de projets, proposés par le CDAQ, reçoit du financement des conseils d'adaptation des autres provinces; cette réussite n'est pas seulement financière puisque qu'elle fait aussi rayonner l'expertise québécoise à travers le pays. Le CDAQ se distingue également par le nombre important de programmes qui lui sont confiés par les ministères et des organismes non gouvernementaux.

L'État québécois ne doit pas céder à la tentation de « dupliquer » des initiatives et des organisations qui ont déjà fait leur preuve. Le gouvernement doit plutôt miser sur ces acquis et en faire un tremplin afin d'atteindre de nouveaux sommets. Le gouvernement doit reconnaître cette expertise déjà en place et s'assurer de créer un contexte permettant de faire évoluer ces organisations pour répondre aux besoins du secteur. Le dialogue et l'engagement des partenaires doivent être dirigés pour faire évoluer les organisations au service du développement du secteur et rassembler les forces vives qui feront l'agriculture de demain.

### **Conclusion**

La maîtrise de l'expérience de gestion et d'accompagnement du changement et de l'innovation ne s'acquiert qu'après de nombreuses années. Tout comme le CDAQ en a fait la preuve, cette maîtrise est basée sur des fondements solides : transparence, rigueur, accompagnement, efficacité et diffusion des résultats. Le gouvernement doit confier la livraison de programmes aux meilleurs et le CDAQ est toujours disposé à répondre à l'appel pour livrer des programmes structurants, à faible coût et répondant à des standards élevés du niveau de satisfaction des gouvernements et de la clientèle.

Pour faire rayonner les produits alimentaires québécois, notre champ de vision doit être suffisamment large pour reconnaître qu'en amont du produit il y a la science et la recherche, l'acquisition et la transmission des connaissances ainsi que le savoir-faire des producteurs.

La nouvelle approche suggérée par le Livre vert entraînera un chantier d'expérimentation dont les producteurs agricoles ne devront pas soutenir seuls les risques; les programmes qui seront mis sur pied pour faciliter les changements devront être adaptés aux besoins et livrés de façon efficace.

En tablant sur le partenariat et la mise en commun d'expertise, en innovant dans les façons de faire afin de susciter l'engagement des producteurs agricoles et en misant sur des organisations existantes et sur leur savoir-faire, le gouvernement peut compter sur des appuis solides et durables.

**Le CDAQ : mission, mandats et champs d'action**

La **mission** du CDAQ est d'appuyer des initiatives favorisant le développement d'une agriculture québécoise durable en partenariat avec les regroupements de producteurs et les organismes agricoles.

Dans le cadre de sa planification stratégique 2010-2014, le CDAQ a identifié **quatre champs d'action** basés sur les besoins exprimés par le secteur et inspirés des enjeux globaux et axes prioritaires établis par les associations de producteurs agricoles et par les ministères fédéral et provincial de l'agriculture. Un pont est ainsi créé entre les orientations politiques et les besoins du « terrain ». Afin que le Conseil puisse réaliser sa mission d'appui aux initiatives du milieu et orienter les investissements vers des problématiques propres au secteur, des **enjeux** et des **priorités** ont été identifiés pour chacun de ces champs d'action:

- **L'autonomie:** par l'accès à l'information; par le partage de l'information avec les autres secteurs d'activités; par le dialogue sur les politiques; par l'innovation, le transfert; par l'amélioration des revenus nets des entreprises agricoles.
- **Les marchés des produits agricoles:** par la mise en marché, la création d'alliances pouvant générer de nouveaux produits et procédés; par la qualité des produits et des procédés; par le développement de nouveaux produits, de nouvelles cultures; par le rapprochement du secteur de la production avec le consommateur.
- **Le développement durable:** par le transfert efficace et l'intégration des pratiques agroenvironnementales; par l'amélioration de la qualité de l'eau; par l'innovation et la recherche appliquée; par l'énergie à la ferme; par l'amélioration des techniques de production; par l'amélioration des revenus nets des entreprises agricoles.
- **La santé :** par la biosécurité, l'innocuité et la salubrité des aliments; par la santé animale et la phytoprotection.

Les **rôles et mandats** du CDAQ sont :

- **Appuyer** financièrement et techniquement des initiatives de groupes de producteurs et des organismes agricoles
- **Gérer** des programmes d'aide financière pour le compte d'organisations gouvernementales ou privées
- **Offrir** des services-conseils aux groupes de producteurs agricoles en matière d'analyse et de gestion de projets
- **Sensibiliser** le secteur aux enjeux émergents et futurs de l'agriculture.

### **Des programmes témoignant d'une vaste expertise**

En 15 ans, le CDAQ aura géré 20 programmes, tout aussi diversifiés que les enjeux qui touchent le secteur agricole.

#### **Programmes actifs**

- Le **PROGRAMME CANADIEN D'ADAPTATION AGRICOLE** a comme objectif de favoriser la capacité du secteur agricole à saisir les occasions de répondre aux enjeux actuels et émergents, afin d'explorer et de mettre en œuvre des solutions favorisant son adaptation et sa compétitivité. Le programme permet de tirer avantage d'opportunités pour développer une nouvelle idée, un nouveau produit, un nouveau créneau ou une occasion de marché et de mettre en œuvre de nouvelles approches ou de traiter de nouvelles idées.
- Le **PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE SYSTÈMES DE BIOSÉCURITÉ À LA FERME** vise à atténuer les risques pour la santé des animaux par un appui financier en faveur de la mise en place de systèmes de biosécurité à la ferme qui respectent les normes nationales. Le programme porte sur le développement et la tenue d'activités de sensibilisation, le développement d'outils, le recours à des services-conseils et la mise à niveau des installations.
- Le **PROGRAMME D'APPUI À L'IMPLANTATION DES SYSTÈMES DE SALUBRITÉ ALIMENTAIRE À LA FERME** appuie l'implantation de systèmes de salubrité afin de permettre aux entreprises agricoles de satisfaire aux exigences des marchés tant intérieurs qu'internationaux. Il porte notamment sur la tenue d'activités de sensibilisation, les conseils techniques et l'équipement, ainsi que le développement de matériel de sensibilisation et d'outils d'aide pour la mise en œuvre d'un programme de salubrité alimentaire.
- Le **PROGRAMME D'APPUI POUR LA COMMERCIALISATION D'INNOVATION AGRICOLE** vise à rentabiliser l'investissement des entreprises agricoles en matière de recherche et d'innovation. L'élaboration ou l'adaptation d'un plan de commercialisation, la conduite d'une étude de faisabilité, la réalisation d'une étude de marché, la gestion des droits de propriété intellectuelle et l'élaboration d'un plan de communication sont au nombre des activités admissibles.
- La **MESURE SPÉCIALE D'EFFAROUCHEMENT DES OIES EN MILIEU AGRICOLE** permet aux producteurs agricoles d'avoir accès à un service d'effarouchement des oies s'intégrant de façon complémentaire à l'approche stratégique sur la gestion intégrée durable de la Grande Oie des neiges.

#### **PROGRAMMES TERMINÉS**

- PROGRAMME POUR L'AVANCEMENT DU SECTEUR CANADIEN DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
- PROGRAMME DE BIOSÉCURITÉ ET DE STABILISATION SANITAIRE DES ENTREPRISES PORCINES DU QUÉBEC
- PRIME-VERT (SOUS-VOLET 8.4) – ÉVALUATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES ET DE PRATIQUES AGRICOLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
- PRIME-VERT (SOUS-VOLET 10.3) – PROJETS COLLECTIFS DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU AGRICOLE
- PRIME-VERT (SOUS-VOLET 11.1) – APPUI À LA STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE QUÉBÉCOISE
- INITIATIVE DE BIOSÉCURITÉ À LA FERME
- INITIATIVE DES MARCHÉS DE BIOCARBURANTS POUR LES PRODUCTEURS
- PLAN D'ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTAL
- PROGRAMME DE COUVERTURE VÉGÉTALE DU CANADA
- PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU CANADA-QUÉBEC
- PROGRAMME D'ATTÉNUATION DES GAZ À EFFET DE SERRE
- FONDS CANADIEN D'ADAPTATION ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL
- PROGRAMME NATIONAL DE CONSERVATION DU SOL ET DE L'EAU
- INITIATIVE EN GESTION AGROENVIRONNEMENTALE
- AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES.